Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : L. DELICATA

DÉCISION N° 23.125
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2022-01 : Acquisition et livraison de fournitures scolaires, matériel pédagogique, livres scolaires et non scolaires, jeux et jouets et fournitures administratives pour les services municipaux - Lot n°5 – Fournitures administratives – Avenant 2.

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu la décision n°22.181 du 20 mai 2022, attribuant le lot 5 « Fournitures administratives » à la société NV BURO ;

Vu la décision n°22.404 du 04/11/2022, autorisant la signature d'un avenant 1 au lot 5 « fournitures administratives » afin d'intégrer d'une part, à la liste des documents contractuels, suite à une erreur matérielle, le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le catalogue fournisseur et d'autre part, de prévoir l'augmentation de certaines lignes du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) via l'application de la théorie de l'imprévision ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché sans montant minimum annuel de commande et avec un montant maximum annuel de 19 800 € HT ;

Considérant la nécessité d'ajouter au Bordereau des prix unitaires (BPU) les produits référencés suivants :

Code/Référence	Désignation	Conditionnement	Prix unitaire HT
COLOPR17B	Encreur bleu pour printer R17	P	7,62
512932	Agrafes 23/24	Boite de 1000	6.06
980140	Agrafes 23/19	Boîte de 1000	5.35
510874	Agrafes 23/15	Boîte de 1000	7.77
938727	Agrafes 24/6	Boîte de 1000	0.73
864177	Agrafes 26/6	Boîte de 1000	0.63
157886	Chemise rigide FOREVER dos toilé bleu – Soufflet 3 cm	Paquet de 25	21.29
360029	Pochette Kraft armé brun 3 soufflets 280x365 – 130/m² bande	Paquet de 50	41.60
294990	Punaise tête couleur	Boîte de 100	2.11

747878	Film étirable transparent 17 microns recyclés	Carton 6	84.49
111348	Film étirable noir 17 microns recyclés	Carton 6	95.47

Considérant la nécessité de de conclure un avenant 2 afin de prendre en compte cette modification et que cette modification est définitive.

DÉCIDE :

- Article 1 : D'ACCEPTER et de SIGNER l'avenant n°2 au lot n°5 – Fournitures administratives du marché d'acquisition et livraison de fournitures scolaires, matériel pédagogique, livres scolaires et non scolaires, jeux et jouets et fournitures administratives pour les services municipaux, avec la société NV BURO – 601 avenue Blaise Pascal – 77550 MOISSY-CRAMAYEL, afin d'ajouter au BPU des produits de fournitures administratives, à compter de la notification de l'avenant.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230622-22-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2023
Affichage : 22/06/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du maire
LA MAIRE ADJOINTE

MAIRIE DE VIGNEUX-sur-SEINE (Essonne)

Michelle LEROY